

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 MAI 2021

Présents : MARCOUX-LESTIEUX Patricia, COURTIOUX Vincent, DEVERRIERE Cécile, ROCHETTE Pierre, BARDU Jean-Claude, NIVARD Lionel, FAISANT Patrick, LASNIER Fabienne, FROMENTIN Gwenaëlle, BRACHET Xavier, LABARDE Aurore, FREDAGUE-POUPON Martine, Élisabeth BARLOT Élisabeth.

Absents représentés : BARDU Laura (pouvoir à FAISANT Patrick), CONTE Jean-Louis (pouvoir à FREDAGUE-POUPON Martine)

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers votants : 15

Date de convocation : 21 mai 2021

Secrétaire de séance : ROCHETTE Pierre

Ordre du jour :

1. Présentation projet par éolien « Les Boucles du Vincou » par la société RP GLOBAL
2. Règlement du service d'assainissement collectif
3. Budget assainissement : décision du Maire — Attribution du marché pour les tests d'étanchéité rue de la Colline
4. Budget principal : décision du Maire — acquisition de divers matériels pour l'école et la cantine scolaire
5. Participation de la commune aux séjours des enfants au cours de l'été 2021 et au cours de l'année scolaire 2021/2022
6. Redevance d'occupation du domaine public ENEDIS — Année 2021
7. Informations
 - ▶ Etat d'avancement des travaux rue de la Colline
 - ▶ Installation de miroirs routiers de sécurité
 - ▶ Demande d'acquisition d'un bien communal par un riverain
 - ▶ Présentation du programme de manifestations du collectif Or Normes
 - ▶ Organisation des élections des 20 et 27 juin 2021

1- Présentation projet par éolien « Les Boucles du Vincou » par la société RP GLOBAL

Mr Beghin expose aux élus les principales composantes de son projet de parc éolien sur la commune

a- L'entreprise RP Global

C'est une société basée à Lille possédant depuis peu une antenne à Bordeaux. Elle possède une expérience de trente ans en l'hydroélectricité. Ils se sont diversifiés ensuite vers les énergies solaires et plus dernièrement vers l'éolien. Ils ont des projets dans une grande partie de la France et plus particulièrement un dans les Deux-Sèvres.

B- Le processus de développement

Il faut distinguer deux grandes phases, les études et le développement. La phase d'étude a commencé sur la commune en 2019 par une rencontre avec le Maire et les adjoints de la précédente municipalité qui n'ont pas manifesté d'opposition à ce projet.

Cette première phase a commencé avec la mise en place de la pose d'un mat de mesure, la réalisation d'une étude d'impact, et une étude de l'habitat de la faune locale.

Cette phase étant terminée depuis juillet 2020, une seconde phase a pris le relais : la phase de développement.

Le projet proposé ce jour consiste en la pose de 4 éoliennes dans la lignée de celles qui vont voir le jour au lieu-dit CROIX DE LA PILE. L'entreprise n'a à ce jour et selon ses propos, rencontré aucune opposition à ce projet. Mais pour l'instant, elle n'a pas demandé l'avis de la nouvelle municipalité en place.

C- consultation des personnes

RP global a rencontré Mme le Maire dès juillet 2020 pour lui présenter le projet. En octobre dernier, la société a distribué des flyers dans les boîtes aux lettres pour informer de la tenue d'une permanence ouverte à la population afin de présenter le projet et de créer un comité local de suivi.

La société se dit être à l'écoute des préoccupations des Peyrachons

Malgré ces éléments de présentation des questions n'ont pas été traitées comme :

- Le véritable impact de la mise en place des éoliennes sur la faune locale. Mr Béghin se dit prêt à associer des associations environnementales à son projet.
- Les postes sources sont actuellement saturés et il ne sera pas possible de raccorder l'énergie produite au réseau à Bellac avant 7 ans. Sur cette question Mr Béghin explique qu'il existe des solutions mais ne peut pas dire celle qui sera mise en place. Pour mémoire l'énergie des éoliennes produite à la Croix de la Pile sera envoyée sur le poste source de Peyrilhac soit des kilomètres de tranchées à faire.

2- Règlement du service d'assainissement collectif

L'article L2224-12 du CGCT de la loi du 30 Décembre 2006 prévoit la mise en place d'un règlement de service pour l'assainissement. Les communes établissent pour chaque service dont ils sont responsables (eau, assainissement collectif, non collectif...) un règlement de service définissant les prestations assurées ainsi que les obligations respectives. Cet article modifie la loi de 1996 et instaure un règlement de service pour informer les habitants.

Un règlement a donc été proposé en s'inspirant de plusieurs autres existants, puis un groupe de travail a fait un premier travail de relecture avant qu'il ne soit proposé en commission travaux pour être encore amendé.

La principale question soulevée par le conseil municipal est la référence aux délibérations non encore existants contenues dans le document. Il est précisé que les contrôles de conformité des installations privées à l'occasion de cessions de propriété restent gratuits. Cependant il est possible qu'à l'avenir une délibération fixe un tarif pour ce service.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce règlement de service de l'assainissement collectif qui sera applicable à compter du 29 mai 2021.

3- Budget assainissement : décision du Maire — Attribution du marché pour les tests d'étanchéité rue de la Colline

Mme le Maire propose de mutualiser ce point avec le point information N°1 concernant les travaux rue de la colline. Pas d'opposition. Le chantier avance bien malgré des difficultés rencontrées avec la colonne d'eau qui passe devant le foyer club polyvalent. Le SIDEPA a accepté son changement alors que ces travaux n'étaient pas prévus au départ. Le foyer club ne sera pas alimenté en eau potable jusqu'au 10 juillet. Les associations qui ont fait une demande de réservation pour cette salle seront redirigées vers la salle du Presbytère dans le respect des règles sanitaires.

Le second point soulevé reste le non-respect de la route barrée par des automobilistes non riverains du chantier.

En fin de chantier et pour obtenir les subventions de l'agence de l'eau et du département, des tests d'étanchéité doivent être réalisés. Mme le Maire informe le conseil municipal que c'est la société Suez qui est retenue pour un montant de 4079.10 € TTC.

Il est probable que des tests à l'eau devront aussi être faits et un marché est en cours de négociation.

4- Budget principal : décision du Maire — acquisition de divers matériels pour l'école et la cantine scolaire

La maintenance du matériel de cuisine est confiée depuis plusieurs années à une entreprise. Après une visite sur place avec les élus, il a été constaté l'état vieillissant du matériel. Il a été constaté que des appareils ne répondent plus aux normes en cours et certains, comme la friteuse, pourraient s'avérer dangereux pour l'agent municipal en charge de préparer les repas.

Mme le maire a demandé à l'entreprise ECOTEL de chiffrer le remplacement du matériel. Mme le Maire informe l'assemblée qu'elle a accepté deux devis :

- un devis de 347.22 € TTC pour l'achat de divers petits matériels de cuisine
- un autre devis d'un montant de 6834 € TTC pour le changement de l'essoreuse à salade, du robot coupe, du mixer, de la friteuse et la mise en place d'un meuble inox

Par ailleurs, les enseignants nous informent d'une chaleur excessive dans les classes lors des journées ensoleillées. Il souhaite la mise en place de rideaux devant les portes des classes.

Mme le Maire a sollicité un devis auprès d'une habitante de la commune et retient cette proposition pour un montant de 1 640 € TTC comprenant la confection et pose de 2 rideaux de portes et 8 rideaux de fenêtres. Ces rideaux respectent les normes en vigueur.

5. Participation de la commune aux séjours des enfants au cours de l'été 2021 et au cours de l'année scolaire 2021/2022

Mme le Maire informe l'assemblée que le Conseil municipal votait une participation pour les enfants domiciliés sur la commune et partant en centre de vacances (en 2019 : 6€ par enfant et par nuitée)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire cette participation et accorde une subvention de 6 € / par enfant domicilié sur la commune / nuit pour les séjours organisés au cours de l'été 2021 ou de l'année scolaire 2021/2022

6. Redevance d'occupation du domaine public ENEDIS — Année 2021

Le Conseil Municipal, accepte le montant proposé par ENEDIS au titre de la redevance d'occupation du domaine public pour un montant de 215 € pour l'année 2021.

7. Informations

▶ Etat d'avancement des travaux rue de la Colline

Ce point a été traité précédemment. De plus un poteau incendie sera implanté rue de la colline et permettra la défense incendie de la zone où se trouve le foyer club polyvalent, la mairie et le passage à niveau.

▶ Installation de miroirs routiers de sécurité

Des riverains ont souhaité la mise en place de miroirs pour sécuriser leur sortie. Mme Le maire sur proposition de la commission travaux approuvera l'achat des miroirs en fonction de la pertinence et nécessité de chaque sollicitation. Tous les dossiers seront traités au cas par cas par la commission travaux après demande écrite au maire

▶ Demande d'acquisition d'un bien communal par un riverain

A la suite du remembrement une part de voirie communale d'environ 10 m² fait l'objet d'une demande d'acquisition par un habitant. Après étude de la situation, les élus ne sont pas opposés mais ce dossier nécessite de lancer une procédure d'enquête publique.

Il serait intéressant de connaître s'il existe d'autres souhaits du même type sur la commune. Cela permettrait de mutualiser les demandes en une seule enquête publique.

Les habitants qui envisagent l'acquisition d'un bien du domaine public sont priés de se faire connaître en mairie. Chaque cas sera étudié par la commission travaux et le conseil municipal.

▶ Présentation du programme de manifestations du collectif Or Normes

Ce collectif qui rassemble plusieurs artistes et techniciens va animer notre village cet été. Suite à une rencontre avec Mme le Maire, il est prévu un stage de théâtre pour les enfants, des lectures théâtralisées et musicales de pièces de Jean Giraudoux, un spectacle-concert Rock, un atelier Flash Mob et un Cabaret populaire en plein air.

Le programme complet sera diffusé aux habitants via la feuille peyrachonne. Ce collectif sollicite un soutien financier de notre collectivité d'une valeur de 1 000 € pour l'ensemble des manifestations proposées.

▶ Organisation des élections des 20 et 27 juin 2021

Les élections départementales et régionales auront lieu les 20 et 27 juin prochain. Pour satisfaire le protocole sanitaire, ces deux scrutins se dérouleront dans la salle sous la Mairie. Un sens de circulation sera mis en place et pas plus de 6 votants ne pourront entrer dans la salle.

Mme Le maire explique l'organisation des scrutins et présente le planning des membres du bureau de vote durant ces deux journées.

La séance est close à 12h30